

**Budget Primitif 2016 services supports**

**Rapport n° CD/2016/63**

**Service Chef de file :**

E220 - Service du budget et de la dette

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Le présent rapport présente les crédits relatifs aux services supports de la collectivité, comprenant les éléments relatifs aux systèmes d'information et aux télécommunications, aux moyens généraux, à la mobilité des agents, à la communication et au fonctionnement de l'assemblée.

Les crédits proposés pour les services supports pour le BP 2016 s'élèvent à 15,4 M€, soit une diminution de plus de 2,9M€ par rapport au BP 2015.

Ce résultat est atteint par le concours de plusieurs facteurs. Après les efforts déjà fournis ces dernières années, les pratiques sont encore adaptées à la rigueur des temps, par exemple en matière de réceptions et d'évènements institutionnels, en matière d'impression et de reprographie où la dématérialisation se substitue à l'édition des supports papier, en matière de frais de déplacement ajustés grâce à une vigilance accrue et une bonne gestion du parc automobile.

**521 – Systèmes d'information et télécommunications**

**Ventilation des propositions de crédits par modes d'action**

Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
5212	F	Acquisitions équipements, logiciels, progiciels et développements	461 400,00	488 256,00
5212	I	Acquisitions équipements, logiciels, progiciels et développements	2 962 500,00	2 155 000,00
5213	F	Maintenance logiciel et matériel	1 290 000,00	1 289 351,00
5214	F	Frais de télécommunications	1 530 000,00	1 050 000,00

Les crédits de cet axe d'intervention sont portés par la Direction des systèmes d'information. En synthèse, les crédits évoluent de la façon suivante :

Total en investissement (-25%)	2 962 500,00	2 155 000,00
Total en fonctionnement (-6%) (hors 280 000€ reventilés sur l'axe 3125)	3 281 400,00	2 827 607,00

La bonne gestion des crédits en fonctionnement a permis de dégager 200 000€ d'économie ce qui permet d'obtenir un budget en baisse de 6% par rapport à 2015. Par ailleurs, 300 000€ relatifs aux frais de télécommunications des collèges ont été réaffectés sur l'axe 3125.

Les crédits en investissement ont été réduits de 25%.

## **5212 – Les acquisitions, équipements, logiciels, progiciels et développements**

Le montant des crédits destinés à l'acquisition de logiciels bureautiques, de logiciels centraux, de progiciels et de développements s'établit à 2 643 256€.

Fonctionnement : 488 256€  
Investissement : 2 155 000€

Ces crédits se répartissent comme suit :

### Section de fonctionnement :

Dans le domaine de l'infrastructure et la sécurité, le montant des charges en prestations est destiné à répondre aux besoins de prestations d'expertise sur notre infrastructure technique, de réalisation de travaux ainsi que l'acquiescement des frais de commissions pour nos ventes aux enchères de matériels obsolètes (83 000€).

Une enveloppe de 50 000€ est prévue pour assurer des prestations réseaux.

Dans le domaine de l'assistance et du support, 5 000€ sont nécessaires pour des prestations ponctuelles de hotline.

Dans le domaine du Système d'Information Géographique (SIG), 30 000€ serviront à l'exploitation de bases de données spatiales, les opérations de migration du SIG Web, ou encore l'intégration des données de l'Inspection Académique dans le logiciel de gestion de la carte scolaire.

Au niveau des crédits destinés aux prestations applicatives, 288 000€ sont répartis sur les coûts d'exploitation, de migrations et d'évolutions des solutions logicielles telles que la gestion de l'action sociale IODAS (60 000€), de l'application de gestion des ressources humaines ASTRE RH (21 500€), de l'application de gestion financière ASTRE GF (20 000€) et subvention ASTRE Sub (10 000€). Au niveau des domaines transverses, des prestations sont nécessaires à l'évolution des plateformes internet/intranet (30 000€), à l'Infocentre (20 000€), aux dernières prestations d'exploitation de l'outil HR Access (32 000€), à la Tierce Maintenance Applicative (20 000€), à l'exploitation de l'outil de gestion financière (20 000€), à l'outil de gestion du courrier Elise (20 000€), à l'outil de gestion de projet NQI Orchestra (15 000€).

En matière d'hébergement de solution logicielle auprès de prestataires externes, l'enveloppe (24 000€) a été revue à la hausse par rapport au BP 2015. Celle-ci portera essentiellement sur des abonnements (service d'imagerie dédiée aux routiers et consultation des données de gestion de la carte scolaire), sur l'hébergement d'applications mobiles e-community qui est la plateforme de gestion de contenu de sites web, la solution de vente aux enchères.

Enfin, le montant des crédits nécessaires aux dépenses de destruction et recyclage de matériels (2 000€) reste constant.

Globalement la section de fonctionnement reste à un niveau de dépenses équivalent à celui de 2015.

## Section d'investissement :

Les crédits de la section d'investissement permettent de mener diverses opérations relatives aux solutions logicielles en 2016 :

- Un budget SIG limité à des besoins d'évolution de la nouvelle plateforme SIG WEB (BDAdresses notamment) pour 20 000€. 5 000€ serviront à régler la migration Geomap 2014 qui a eu lieu au dernier trimestre 2015.
- Un budget destiné à l'action sociale revu au strict nécessaire (400 000€), permettra néanmoins de mener tous les projets essentiels : l'aide sociale de terrain (280 000€), les migrations en module WEB du module IODAS pour l'insertion et l'unité de gestion et contrôle (25 000€), et évolution de la Gestion électronique de Documents (57 000€). On peut relever également le projet d'outil d'aide au ciblage des contrôles via des données externes (5 000€), l'acquisition d'entrepôts de données pour l'Aide Sociale à l'Enfance, la MDPH et la version 2 du RSA (20 000€), la mise en œuvre de la loi sur le vieillissement (10 000€), ainsi que le développement d'une interface entre le module RSA et les données provenant du système d'information de Pôle Emploi (3 000€).
- Au niveau du système d'information financier et de gestion des subventions (95 000€), des crédits sont mobilisés à la fois pour l'évolution de la plateforme Alsace Marchés Publics (20 000€) mais également dédiés à la finalisation de la mise en œuvre du projet de dématérialisation de la chaîne comptable (75 000€).
- Concernant le système d'information des ressources humaines (35 000€), les crédits seront mobilisés pour les besoins relatifs à la gestion de la dématérialisation des pièces RH (25 000€) et à l'acquisition d'un outil de gestion des CAP (10 000€).
- Concernant le WEB (70 000€), les besoins portent sur la mise en œuvre d'évolutions pour les applications mobiles (20 000€), les sites WEB (50 000€).
- Concernant la Mission Réseaux et Infrastructures (MRI), les crédits (15 000€) seront dédiés à la finalisation de la mise en œuvre du projet ASAR Web pour la Direction des routes.
- Concernant la Mission Culture et Tourisme (MCT) (35 000€) il est prévu la migration en version 5 de l'application billettique du Haut Koenigsbourg.

En matière d'infrastructure (437 000€), des projets essentiellement axés sur le renouvellement des licences Corecal Microsoft (230 000€), de licences SA pour Sharepoint (40 000€), ainsi que l'acquisition et l'installation de nouvelles licences copieurs (5 000€), l'acquisition de licences serveurs pour Lync (60 000€), et l'acquisition et le renouvellement de licences pour les bases de données, serveurs virtuels, licences de téléphonie (102 000€).

Au niveau du matériel informatique (822 000€) l'enveloppe a été également revue à la baisse par rapport au projet initial (-125 000€) en lien avec la fin de la maintenance des matériels des salles de visioconférence. Des crédits portant essentiellement sur le renouvellement des postes informatiques fixes et portables, et des écrans (400 000€), renouvellement de serveurs (90 000€), acquisition d'éléments serveurs et switches garant d'un bon niveau de service (100 000€), ainsi que le remplacement de traceurs et d'imprimantes (18 000€). Des crédits sont également prévus pour des dépenses matériels pour le HK, et le projet de main courante embarquée (MCE) (30 000€) de la MRI, le remplacement ou complément de la dotation des élus (imprimantes par exemple) (15 000€) ainsi que l'acquisition de nouveaux serveurs (44 000€) pour les nouveaux projets mis en œuvre par la DSI tels que la messagerie instantanée (Skype) .

Les crédits portant sur le matériel téléphonique (12 000€) sont destinés au remplacement des téléphones fixes ou mobiles pour les agents et les élus.

Enfin, de petits travaux de mise en place de nouvelles installations réseau et wifi sont planifiés en 2016 pour 10 000€.

L'enveloppe dédiée à l'assistance à maîtrise d'ouvrage est en très nette augmentation par rapport à 2015 (148 000€). Il sera nécessaire en effet de régler la facture relative aux prestations 2015 de mise en œuvre de la solution Ciril (remplacement HR Access) destinée à l'ATIP.

A cela s'ajoutent un projet portant sur la stratégie de mise en œuvre de l'Open Data de la collectivité, ainsi que des besoins d'accompagnement du système d'information de l'action sociale relatif notamment au domaine de l'enfance, de l'aide sociale généralisée et de la gestion électronique des documents.

Pour clore ce mode d'action, des crédits constants à hauteur de 23 000€ sont prévus en matière de frais d'insertion pour la publication des annonces de marchés publics.

A noter une baisse de 25% de ces crédits d'investissement par rapport à 2015.

### **5213 – La maintenance des logiciels et matériels**

Le montant des crédits destinés à la maintenance des matériels et logiciels s'établit à 1,3M€, répartis comme suit :

- 70 000€ sont nécessaires pour couvrir les besoins en fournitures de petits équipements dont notamment les cartouches de sauvegarde, ainsi que les toners de l'ensemble des imprimantes du Département. Soit une enveloppe constante par rapport à l'an passé.
- 1,2M€ sont demandés pour couvrir la maintenance des matériels et logiciels. Une enveloppe dédiée aux maintenances des logiciels SIG, de sécurité, du site web, ou encore des solutions applicatives, qui ne varie pas par rapport au budget 2015.

### **5214 – Frais de télécommunications**

Le budget 2016 propre aux frais de télécommunications de la collectivité ne s'élève qu'à 1 020 000€.

En effet, la migration des mobiles du réseau Orange vers Bouygues Télécom suite aux nouveaux marchés passés en 2015 entraîne une économie de 20% sur la facture annuelle.

Enfin, le montant des charges de télécommunication des élus reste constant par rapport à 2015 (30 000€).

### **522 – Moyens généraux**

#### **Ventilation des propositions de crédits par modes d'action**

<b>Mode action</b>	<b>Section</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Projet Budget Primitif 2016</b>
5221	F	Fournitures de bureaux	170 000,00	150 000,00
5222	F	Affranchissement	875 700,00	881 860,00
5223	F	Reprographie	640 000,00	529 700,00
5224	F	Habillement	330 000,00	300 000,00
5225	F	Autres fournitures	546 500,00	520 000,00
5226	F	Documentation	233 500,00	227 000,00
5227	F	Réception et événements institutionnels	819 000,00	450 100,00
5228	F	Annonces et insertions	163 000,00	153 000,00

Le budget des moyens généraux vise à fournir aux conseillers départementaux et à l'administration départementale un certain nombre de ressources et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Le Département poursuit en 2016 son objectif de baisse des frais généraux, avec notamment une réduction importante des frais d'impression.

De même, le Département fait le choix de réduire de près de 50% les frais liés aux réceptions et événements institutionnels en 2016. C'est un effort considérable étant donnée la qualité des manifestations organisées au service des politiques publiques départementales ; à titre d'exemples peuvent être rappelées des manifestations tenues en 2015 telles que la Semaine Alzheimer, les 70 ans de la PMI, les Automnales du Patrimoine, Vos oreilles ont la parole, ou encore les nombreux jobs dating organisés dans le cadre de la politique d'insertion.

Ramené aux nombres de manifestations (de 200 à 300 manifestations annuelles de toutes natures), le coût déjà très modéré par le passé va encore être abaissé. En revoyant le format de ses manifestations voire en supprimant certaines, le Département incarnera le principe de sobriété attendu d'une institution publique en ces temps de rigueur.

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines prévoit une dépense de 3 000€ concernant les frais de publication au BOAMP pour les avis d'appel public à la concurrence.

### **523 – Mobilité des agents**

#### **Ventilation des propositions de crédits par modes d'action**

<b>Mode action</b>	<b>Section</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Projet Budget Primitif 2016</b>
5232	F	Frais de déplacements professionnels	2 514 500,00	2 219 500,00

Le budget alloué aux déplacements professionnels est composé d'une part des frais de location des véhicules auprès du Service du Parc de Véhicules et Bacs Rhénans (par facturation interne pour 1,4M€) et de l'ensemble des autres frais de déplacement professionnel (tous moyens de transports confondus).

Les frais de déplacement pris en charge par la Direction des Ressources Humaines représentent un budget total de 823 000€.

### **524 – Etudes et recherches**

#### **Ventilation des propositions de crédits par modes d'action**

<b>Mode action</b>	<b>Section</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Projet Budget Primitif 2016</b>
5241	F	Conseils juridiques et contentieux	145 000,00	145 000,00
5242	F	Audits et conseils	753 100,00	234 485,00
5242	I	Audits et conseils	3 000,00	3 000,00

Les crédits concernant la Direction des Affaires Juridiques (145 000€) portent sur des prestations de conseil ou de représentation juridiques, ainsi que des frais de justice, liés aux contentieux.

Les crédits d'études prévus en 2016 (3 000€) pour le secteur Immobilier doivent servir en section d'investissement à la réalisation des études pré-opérationnelles visant aux opérations de maintenance du patrimoine et à la réalisation de levés architecturaux complémentaires sur notre patrimoine, aux diagnostics immobiliers et aux audits nécessaires à la mise en vente d'éléments du patrimoine départemental, ainsi qu'à la réalisation d'études de faisabilité en vue de l'implantation de nos services.

Les crédits d'audit et conseil regroupent l'ensemble des crédits habituellement dédiés à des prestations d'audit, les conseils financiers et juridiques nécessaires à la gestion de la dette

et aux émissions obligataires, ainsi que tous les crédits d'études nécessaires à la mise en œuvre de la loi NOTRe, que celles-ci portent sur les volets financiers, ressources humaines, stratégiques, etc.

## **525 – Communication et subventions diverses**

### **Ventilation des propositions de crédits par modes d'action**

<b>Mode action</b>	<b>Section</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Projet Budget Primitif 2016</b>
5251	F	Communication institutionnelle et évènements	907 500,00	771 980,00
5252	F	Publications	790 000,00	781 000,00
5252	I	Publications	150 000,00	130 000,00
5253	F	Subventions diverses	389 868,14	85 829,30

Les dépenses de communication et subventions diverses regroupent d'une part, pour 1 512 980€, les crédits engagés par la Direction de la Communication pour assurer la présentation et la lisibilité des actions du Conseil départemental et d'autre part, pour 23 100€, les crédits gérés par la Direction des Finances et de la Commande Publique pour le soutien, par des crédits de subventions, aux colloques et congrès qui se déroulent dans le département et participent à son attractivité, ainsi que les cotisations diverses du Département. En fonctionnement, la baisse pour l'ensemble de l'axe est de presque 20% pour la deuxième année consécutive.

130 000€ sont prévus en crédits d'investissement pour les publications au BOAMP et autres journaux d'annonces légales pour l'ensemble des marchés du secteur Immobilier, ainsi que 40 000€ en crédits de fonctionnement.

Par ailleurs, deux subventions peuvent être individualisées, pour l'IDL et le CDAD :

- L'institut de droit local alsacien-mosellan (IDL), dont le Département du Bas-Rhin est membre fondateur, est une association de droit local reconnue d'utilité publique créée en 1985. L'IDL a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Les subventions antérieures du Département ont été les suivantes : 50 000€ à titre exceptionnel en 2009, 44 000€ en 2010, 2011 et 2012, 42 240€ en 2013, 50 000€ en 2014 et 2015.

Pour 2016, l'IDL sollicite une subvention de 50 000€ au regard de sa situation financière difficile. Il est proposé de lui accorder une subvention de 50 000€.

Par ailleurs et conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, il convient de conclure une nouvelle convention financière avec l'IDL, la précédente étant arrivée à échéance. Cette convention sera établie selon le modèle joint au règlement financier du Département.

- La loi 91-1266 du 19 décembre 1991 modifiée a organisé la constitution d'un conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Par délibération du Conseil général en date du 3 avril 2001, le Département a décidé d'adhérer au CDAD et de fixer sa participation financière sous forme d'une contribution de fonctionnement. Une nouvelle convention d'une durée de 10 ans a été adoptée par la commission permanente du 4 juillet 2011.

Le Conseil départemental propose, au titre de l'exercice 2016, le renouvellement de la contribution départementale de fonctionnement. Il est proposé de lui accorder une contribution de 9 600€, comme en 2015.

## **526 – Fonctionnement de l'assemblée**

### **Ventilation des propositions de crédits par modes d'action**

<b>Mode action</b>	<b>Section</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Projet Budget Primitif 2016</b>
5261	F	Indemnités, charges et formation	2 262 100,00	2 297 100,00
5262	F	Frais de mission et de déplacements	133 000,00	136 000,00
5263	F	Contributions diverses	267 200,00	309 470,00
5264	F	Frais divers	43 000,00	47 000,00

Les crédits inscrits pour les indemnités, charges et formation d'un montant de 2,3M€ couvrent le versement des indemnités des conseillers départementaux, ainsi que les cotisations sociales et les frais de formation. 136 000€ sont également inscrits pour les frais de déplacements des conseillers départementaux.

Les crédits prévus pour les contributions diverses concernent, pour les montants les plus importants, l'amicale des conseillers départementaux et anciens conseillers généraux, la cotisation du Département à l'Assemblée des Départements de France, ainsi que des adhésions aux différents organismes partenaires dans le domaine des transports que sont le CEBTP, l'ORTAL et AGIR.

Enfin, 47 000€ sont prévus pour les frais de sessions du marché de restauration et les frais de retranscription des instances paritaires (5 000€).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental approuve les dispositions traduites dans le budget primitif 2016.*

- décide d'attribuer les aides suivantes pour 2016 :
- à l'Institut du droit local alsacien-mosellan (IDL), une subvention de fonctionnement de 50 000€ ;
- au conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Bas-Rhin, une contribution au fonctionnement de 9 600€.

*Ces aides feront l'objet d'un versement unique, sur présentation, pour l'IDL et le CDAD, du budget de l'exercice approuvé par l'organe compétent.*

*- autorise le Président à signer la convention financière à intervenir avec l'IDL, établie selon le modèle annexé au règlement financier du Département*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'gn' with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY